



Communauté métropolitaine  
de Montréal

## *Communiqué de presse*

### **La CMM se réjouit des mesures sur le financement du transport en commun annoncées dans le budget du Québec 2010-2011**

**Montréal, le 31 mars 2010.** Le président de la Communauté métropolitaine de Montréal et maire de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, a accueilli avec enthousiasme l'annonce du ministre des Finances du Québec, monsieur Raymond Bachand, qui a répondu positivement à la demande formulée par la Communauté d'injecter une somme supplémentaire de 53 M\$ annuellement au financement du transport en commun dans le Grand Montréal. Ces nouveaux revenus seront versés selon les règles de partage approuvées par le conseil de la Communauté le 25 février 2010.

Le président de la Communauté métropolitaine de Montréal et maire de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, a commenté ainsi cette mesure très attendue : « En février dernier, les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal sont parvenues à une entente sur un nouveau cadre financier du transport collectif métropolitain. Aujourd'hui, le gouvernement du Québec nous répond positivement. Nous pourrions ainsi mieux faire face aux dépenses liées au transport en commun métropolitain, contribuer davantage à un développement durable de notre région et lutter contre les changements climatiques ».

Le vice-président du conseil de la Communauté et maire de Laval, monsieur Gilles Vaillancourt s'est également réjoui de cette annonce du ministre des Finances : « Cette mesure permettra la mise en place de services supplémentaires de transport en commun. Dans la perspective du développement durable qui oriente nos décisions, cette contribution supplémentaire des automobilistes est raisonnable ».

Pour la vice-présidente du comité exécutif de la Communauté et mairesse de Longueuil, madame Caroline St-Hilaire, le transport collectif est une priorité qui nécessite des investissements importants : « Les municipalités de la région prévoient investir massivement en matière de transport en commun au cours des vingt prochaines années. Nous devons nous donner les moyens pour assurer l'amélioration du service et accroître l'accessibilité et, à ce titre, le gouvernement du Québec nous permet de franchir un premier pas ».

Le représentant des municipalités de la couronne Nord au comité exécutif de la Communauté et maire de Terrebonne, monsieur Jean-Marc Robitaille, a également commenté cette annonce en affirmant que le nouveau cadre financier adopté par les municipalités de la Communauté pourrait enfin être mis en œuvre : « Ce nouveau cadre nous permettra de poursuivre résolument le développement du transport en commun dans l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal ».

Le budget 2010-2011 du gouvernement du Québec contenait également plusieurs autres bonnes nouvelles pour le Grand Montréal. Le gouvernement a ainsi annoncé son intention de consacrer 200 M\$ à la réalisation de la navette ferroviaire entre l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau et le centre-ville de Montréal. Le budget prévoit aussi la création du Fonds des infrastructures routières et de transport en commun (FORT) qui permettra d'assurer les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures. En matière de développement économique, le budget prévoit l'appui au développement et à la promotion du secteur financier de Montréal en soutenant la création d'une table de concertation regroupant les acteurs du milieu financier dont le rôle sera, entre autres, d'identifier des projets et des mesures concrètes qui profiteraient à l'ensemble du secteur et contribueraient à la création d'une grappe. En matière de logement social et communautaire le gouvernement prévoit financer 3 000 nouvelles unités AccèsLogis en 2010-2011.

Le représentant des municipalités de la couronne Sud au comité exécutif de la Communauté et maire de Mont-Saint-Hilaire, monsieur Michel Gilbert, a souligné que ce budget reconnaissait l'importance du Grand Montréal dans le développement du Québec : « Le gouvernement du Québec reconnaît que la prospérité durable du Québec passe, notamment, par le renforcement de l'économie du Grand Montréal. Les 3,7 millions d'habitants du Grand Montréal peuvent aujourd'hui s'en réjouir ».

\* \* \*

Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,7 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 kilomètres carrés. La Communauté exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

– 30 –

Source : Stéphane Pineault  
Coordonnateur, Politiques et interventions de développement  
Communauté métropolitaine de Montréal  
Téléphone : (514) 290-1597